

**Le titre de cet article est issu d un rapport passé inaperçu. Deux ans après sa publication, il est plus que d actualité. Sa conviction : l amélioration des résultats en Santé et Sécurité au Travail passe par un effort conséquent de formation initiale et permanente des acteurs de l entreprise. Son nom : « Rapport sur la formation des managers et ingénieurs en Santé au Travail ». Son auteur : William Dab, Professeur titulaire de la chaire d'Hygiène et Sécurité du Conservatoire National des Arts et Métiers. Bref (trop bref) survol de la question.**

## Les risques



Les risques au travail sont multiples et concernent toutes les situations de travail. La question de la connaissance de ces risques et de leur maîtrise « s adresse à tous ceux dont le travail les conduit à organiser le travail d autres personnes, à exercer des fonctions d encadrement ». Cette réflexion prend un relief particulier au moment où les questions de souffrance au travail, de stress, voire de suicide lié au travail sont au devant de l actualité...Mais, c est également une réflexion de fond qui s adresse à chaque entreprise, pour tous les risques de la vie professionnelle.

## Les coûts



La question des coûts interroge sur la performance du système de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Or c est l entreprise, dans son organisation et les compétences de ses managers, qui est au coeur de cette performance. Les statistiques des accidents et des maladies, la connaissance des souffrances, le montant du coût des soins et de l indemnisation, les pertes de production renseignent sur des défauts de performance de l entreprise en la matière. A l inverse, la qualité de vie au travail, la santé et la sécurité contribuent au développement et à la compétitivité des entreprises.

## Les priorités



« S intéresser aux compétences, plutôt qu aux connaissances ou qu aux programmes, équivaut à se mettre dans une logique de résultats ». Sur cette valeur de fond, douze propositions ont été formulées. Elles restent d actualité. Socle minimal de compétences et développement de référentiels, éligibilité aux financements de la formation professionnelle, certification, mutualisation des outils pédagogiques et réflexion régionale constituent l architecture de ces propositions. Une aide spécifique aux TPE et PME doit être envisagée, notamment grâce à l appui des Services de Santé au Travail.